

Communauté de Communes



Lure
Vançon
Durance

Le village – 04290 SALIGNAC

Tél. 04.92.34.46.75

Fax. 04.92.32.69.86

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA C.C.L.V.D.

Séance du 15 février 2011

Etaient présents :

Pour la commune de Salignac :

- Michel LAUFERON, membre titulaire
- Chantal CHAIX, membre titulaire
- Christian TRABUC, membre titulaire

Pour la commune de Montfort :

- Paul ROUCAUD, membre titulaire
- Nicole PETIT, membre titulaire
- Alain BOSCO, membre titulaire

Pour la commune de Châteauneuf-Val-St-Donat :

- Jean-Luc LEGER, membre suppléant

Pour la commune de Sourribes :

- Patrick HEYRIES, membre titulaire
- Alain RAVEL, membre titulaire
- Yvette PELEGRINA, membre titulaire

Pour la commune d'Aubignosc :

- René AVINENS, membre titulaire
- Nathalie CESARINI, membre titulaire
- Frédéric ROBERT, membre titulaire

Pour la CCLVD :

- Stéphanie LAFONTAINE, directrice de la CCLVD

Etaient excusés : Michel FLAMEN D'ASSIGNY (Châteauneuf VSD, représenté par J-L. LEGER), André LUIGGI (Châteauneuf VSD), Marie-José ESTUBIER

La réunion se déroule sous la présidence de M. LAUFERON, Président.
Mme C. CHAIX est nommée secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.
La séance est ouverte à 18h00.

1 - APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES 2 PRECEDENTS CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Une remarque est faite sur le compte rendu du 28.10.2010 : dans les questions diverses, M. ROUCAUD a donné à l'office de tourisme de Château-Arnoux l'autorisation d'utiliser l'image de sa commune et non de toutes les communes composant la CCLVD.

Les deux comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

2 - CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SALIGNAC POUR LA MACHINE A AFFRANCHIR

La CCLVD utilise la machine à affranchir de la mairie de Salignac. Une convention était en vigueur permettant ainsi à la commune de facturer l'affranchissement à la CCLVD. Cette convention est arrivée à terme le 31 décembre dernier.

Le renouvellement de la convention, à compter du 1^{er} janvier 2011, pour une durée de trois ans, est accepté à l'unanimité.

3 - CONVENTION AVEC LE S.I.T.E. RELATIVE AU TRANSPORT SCOLAIRE

Dans le cadre du transport scolaire organisé pour le R.P.I. d'Aubignosc et Châteauneuf Val St Donat, du personnel de la CCLVD accompagne les élèves dans le bus. Le Syndicat Intercommunal de Transport des Elèves du carrefour Bléone Durance a demandé à la CCLVD de signer une convention expliquant la présence des agents intercommunaux, pour qu'ils soient couverts en cas d'accident. La convention, conclue à titre gracieux, prendra effet en mars 2011 pour une durée de trois ans.

Accord à l'unanimité.

4 - SUBVENTION POUR LE RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS ITINERANT PARENTAL

La commune de Montfort, avant de transférer la compétence Enfance et Jeunesse à la CCLVD soutenait le travail du RAMIP en leur apportant une subvention de 1 000 € /an.

Lors du transfert de compétences, la commune avait demandé à ce que ce soutien soit maintenu. Ceci avait été abordé et accepté lors de la réunion de la CLET, mais aucune délibération n'avait été prise en 2010.

Le conseil se prononce ce jour, à l'unanimité, sur une participation de 1000 € qui correspond au travail accompli par le RAMIP en 2010.

La subvention concernant l'année 2011 pourra être étudiée lors du vote du budget (en même temps que le vote de toutes les subventions). Ceci laissera le temps au RAMIP de faire une proposition sur une éventuelle extension de leurs prestations sur le territoire de la CCLVD (mise en place d'ateliers supplémentaires, par exemple, sur Salignac)

5 - REVERSEMENT DES SUBVENTIONS DES CLASSES ROUSSES – ECOLE D'AUBIGNOSC

En 2010, les 3 classes de l'école d'Aubignosc sont parties en classes rousses à Saint Michel l'Observatoire.

Des dossiers de subventions ont été effectués auprès des conseils régional et général et ont obtenu des réponses favorables.

Le conseil donne son accord, à l'unanimité, pour que la CCLVD, qui a touché ces subventions, puisse les reverser à la coopérative scolaire de l'école d'Aubignosc.

Total = 4 344 € (dont 3 084 € du CR PACA et 1 260 € du CG 04)

6 - REMPLACEMENT DU CONGE DE MATERNITE DE S. LAFONTAINE

Le jury de recrutement pour assurer le remplacement de Stéphanie a eu lieu de 2 février dernier. La candidate Emily FAVRE a été retenue. Elle était directrice d'une communauté de 14 communes dans l'Allier (4500 hab.)

Il est nécessaire de délibérer sur le contrat relatif à ce remplacement dans la mesure où sa durée dépasse les dates strictes du congé de maternité. Le contrat proposé est le suivant :

- Durée déterminée allant du 7 mars au 31 octobre 2011,
- Rémunération sur la base du 1^{er} échelon du grade d'attaché territorial
- Prime de 350 €
- Remboursement des frais de déplacement afférents au service, à partir du siège de la communauté de communes.

Le conseil autorise, à l'unanimité, le Président à signer ce contrat de travail selon les modalités décrites ci-dessus.

7 : INFORMATIONS DIVERSES

• Schéma directeur d'assainissement

Chaque commune doit délibérer en conseil municipal pour approuver la carte de zonage d'assainissement la concernant. La CCLVD délibérera en dernier ressort pour approuver et clore le Schéma Directeur.

• Centre de loisirs de Salignac et animabus

Une réunion aura lieu, pour présenter le bilan du centre de loisirs 2010, avec les communes qui y ont participé, et M. Lamy de la F.D.F.R. Lors de cette réunion, des propositions seront faites pour la mise en place du centre de loisirs 2011, et sur la prise en charge du déficit 2010 qui s'élève à **2 255,56 €**.

Pour Animabus, le bilan de 2010 se soldant par une très faible participation, l'opération ne sera pas renouvelée.

• Le point sur la réforme des collectivités locales

Lors d'une rencontre avec le Sous-préfet, concernant la réforme territoriale, celui-ci a annoncé qu'il souhaitait dessiner 5 intercommunalités sur le département. Les représentants de la C.C.LV.D, quant à eux, ont évoqué la spécificité des communes en zone montagne, ont indiqué qu'ils étaient opposés à un schéma imposé, et que pour le moment il n'était pas question d'envisager de réunion avec d'autres intercommunalités.

Après débat, le conseil communautaire, confirme qu'il reste sur cette position et demande à l'AMRF de consulter son service juridique pour connaître les textes concernant les zones de montagnes.

De plus, si un accord est trouvé entre l'AMR et l'AMF pour présenter des listes de candidats à la CDCI auprès de la préfecture, aucune candidature individuelle ne se fera au niveau de la CCLVD.

Il sera pris contact avec M. DEPIEDS, Maire de Mane, pour étudier ensemble comment s'organiser, dans l'avenir, concernant la réforme territoriale

8 - QUESTIONS DIVERSES

• Boucles locales haut débit :

Il semblerait que la commune SOURRIBES soit concernée par la mise en place d'un autocommutateur directement par France Télécom, mais on ne connaît pas encore la date de réalisation. Le projet de boucles locales de haut débit, dans ce cas, ne concernerait plus que la commune de Montfort, le dossier devant être présenté au plus tôt.

• Informations sur les décisions prises en vertu des délégations de pouvoir accordées au bureau :

- Signature d'une convention avec le laboratoire départemental vétérinaire pour réaliser les prélèvements de surfaces dans les cantines de Salignac et Aubignosc. La commune de Montfort signale que des prélèvements doivent aussi être effectués pour sa cantine et demande à ce que la convention soit étendue. ***Accord à l'unanimité.***

- Non application des pénalités de retard concernant les marchés de travaux relatifs à la cantine garderie d'Aubignosc.

- Renouvellement du contrat avec Bureau Véritas pour la vérification des installations électriques des bâtiments gérés par la CCLVD.